

Rapport N° 2024/140

Soutien à la rénovation des Cinémas Capitole

Demande d'un crédit de CHF 90'000.– TTC pour la rénovation des deux salles de cinéma

Nyon, le 6 mai 2024

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission s'est réunie le 29 avril 2024, en présence des Conseiller·ère·s communaux·ales, Carinne Bertola, Marie Caliri, Armelle DuPasquier, Ilithya Gennai, Rodolphe Bisseret, Raphaël Dunant, Robert Jenefsky, Sacha Soldini, Thomas Valea et Aurélie Hegetschweiler (présidente et rapportrice).

La Municipalité était représentée par M. le Municipal Alexandre Démétriadès, ainsi que Madame Myriam Kridi, Cheffe de service de la Culture et M. Lionel Thorens, Délégué à l'économie.

La Commission les remercie pour leur présentation et pour les réponses apportées aux diverses questions.

Introduction générale et contexte

Les Cinémas Capitole, fondés en 1933, représentent un pilier incontournable de la vie culturelle et sociale de Nyon, étant le seul établissement cinématographique de la région. Malgré leur importance, ils font face à des difficultés financières accentuées par la pandémie de Covid-19 et la montée en puissance des plateformes de streaming. Leur modèle économique fonctionne à l'équilibre, mais ne génère pas suffisamment de fonds pour l'entretien des infrastructures, dont l'état vétuste menace leur viabilité à long terme.

Les Cinémas Capitole sont une infrastructure indispensable pour des événements culturels majeurs comme le festival international de cinéma documentaire Visions du Réel. Ce festival contribue au rayonnement de la ville de Nyon, étant un acteur majeur sur le marché suisse du cinéma. L'évaluation des retombées économiques, estimée à CHF 5,7 millions en 2016, souligne son impact financier.

En plus de leur rôle culturel, les Cinémas Capitole rassemblent d'autres acteurs culturels et sociaux, tels que le Cinéma club, les musées, la Journée des Arts, la Lanterne Magique, la Petite Lanterne et le Cinéma Tagada. Ils accueillent également des projections pour les écoles et les gymnases, touchant environ 2500 élèves par an, sans compter les seniors, contribuant ainsi aux enjeux sociaux et éducatifs de la région.

Pour encadrer cette démarche, une convention sera signée afin de garantir la pérennité des Cinémas Capitole. Cette initiative s'inscrit dans une perspective de développement durable,

favorisant l'essor économique, la cohésion sociale et la préservation du patrimoine culturel régional.

L'évaluation faite par une société experte pour les travaux nécessaires concerne les éléments suivants :

- le changement complet de tous les fauteuils ;
- le changement de la moquette au sol ;
- un rafraichissement de la moquette des murs ;
- une mise à jour du système acoustique ;
- un changement des nez de marche afin d'accroître la sécurité avec des lumières au sol.

Ces rénovations devront s'accompagner de la mise en conformité avec les normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur.

Plusieurs sources de financement sont actuellement étudiées par l'association Les amis du Capitole. Elles ont été discutées avec le Ville de Nyon et des démarches sont en cours pour solliciter les fonds nécessaires :

- fonds injectés par le propriétaire de la Sàrl exploitant Les Cinémas Capitole (CHF 130'000.-) ;
- participation du propriétaire du bâtiment (CHF 30'000.-) ;
- participation de la Ville de Nyon (CHF 90'000.-) ;
- fonds régional d'équipement touristique (FRET – Région de Nyon) ;
- loi sur l'appui au développement économique (LADE – Canton de Vaud) ;
- sponsors privés et CrowdFunding.

Total avec réserve pour imprévus CHF 305'350. –

Une convention avec la Ville de Nyon constituerait un signe fort pour d'autres soutiens potentiels, et faciliterait l'obtention de financements tiers. L'aide de la Ville de Nyon est conditionnée au fait que l'association de soutien arrive à réunir les autres fonds nécessaires à la rénovation des deux salles de projection.

La commission a pu prendre connaissance du projet de convention et a eu la possibilité de poser toutes les questions sur le préavis. Elle relève en particulier les éléments et informations suivantes :

Convention et Bail : la Municipalité signera une convention qui précisera entre autres la nature des travaux, les modalités de financement et les engagements pris de la société d'exploitation en termes de contreparties. La durée de cette convention sera de 10 ans et le bail actuel liant le propriétaire des locaux avec la société d'exploitation court jusqu'en 2036.

Gestion Financière : les discussions ont porté sur la gestion financière du cinéma. La Municipalité a eu accès à la comptabilité, notant que le gérant ne dégage qu'un équilibre financier, voire quelques milliers de francs de bénéfice.

Contreparties : la Municipalité a proposé des contreparties acceptables sans impacter financièrement le cinéma, telles que des billets gratuits, de l'espace publicitaire et projections privées. Elle reste ouverte à la discussion pour ajuster ces offres si nécessaire.

Espaces promotionnels : la convention prévoit la mise à disposition gratuite d'espaces promotionnels avant chaque projection de film (env. 30 secondes). Les détails techniques et la faisabilité sont en cours d'évaluation en collaboration avec le cinéma.

Rénovations et Accessibilité : les discussions ont porté sur la rénovation des salles pour les personnes à mobilité réduite, avec des sièges adaptés et aux normes. Des aménagements pour les personnes à mobilité réduite sont prévus, notamment une main courante dans la grande salle et des fauteuils adaptés. Des discussions sont en cours pour évaluer les besoins dans la petite salle.

Fauteuils et réutilisation des sièges actuels : les exploitants du cinéma ont changé de modèle de fauteuils pour respecter les normes de sécurité, évitant ainsi des coûts supplémentaires liés à la modification des gradins. Le nouveau choix offre moins de luxe, mais reste confortable. Les fauteuils actuels seront recyclés après démantèlement, étant donné leur vétusté avancée qui les rend invendables.

Financement par des entreprises : il a été évoqué l'idée que la commune sollicite des entreprises privées afin qu'elles participent au financement de cet investissement, le Délégué à l'économie a expliqué que la tâche de clore le budget revient à l'association des amis du Cinéma.

Fréquentation et Activités : la fréquentation annuelle des Cinémas Capitole a augmenté de 17% à 20% en 2023, avec 19 000 billets vendus par an. Cette tendance est constante sur les années 2021, 2022 et 2023, nous n'avons pas les chiffres pour les années avant Covid.

Conclusions :

La commission unanime vous recommande d'approuver ce préavis. En effet, les Cinémas Capitole, au-delà de faire partie de l'histoire de Nyon, sont un atout important pour la culture et le lien social tant nyonnais que régional.

Cet investissement minime permettra de pérenniser l'existence de cet endroit où pratiquement chaque nyonnais et nyonnaise s'y est rendu.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

Vu le préavis N° 2024/140 concernant le soutien à la rénovation des Cinémas Capitole,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 90'000. – afin de soutenir à fonds perdu la rénovation des salles de projection des Cinémas Capitole ;
2. De porter ce montant en augmentation du compte N° 9165.01 - *Subventions et participations d'investissements amortissables*, dépense amortissable en 10 ans.

La Commission

Carinne Bertola, Marie Caliri, Armelle DuPasquier, Ilithya Gennai, Rodolphe Bisseret, Raphaël Dunant, Robert Jenefsky, Sacha Soldini, Thomas Valea
Aurélie Hegetschweiler (présidente et rapportrice)